

efforcer de la réaliser et pas seulement quand nous y sommes forcés.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour demander à la Chambre son consentement unanime pour poser une question au ministre sur sa déclaration.

Je veux le féliciter pour certaines des mesures qui ont été prises aujourd'hui, mais j'appuie énergiquement aussi la position prise par ma collègue.

La question pour laquelle je demande le consentement unanime concerne la discrimination systématique qui se pratique à la fonction publique en matière d'embauche des minorités visibles. Je suis sûre que le ministre sait que l'objectif du gouvernement dans ce domaine est bien inférieur à la proportion de ces minorités dans la population active. Et même avec un objectif aussi bas, seulement un peu plus de 1 p. 100 des fonctionnaires fédéraux sont des gens de couleur.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

M. Cooper: Monsieur le Président, il me semble que la question ne porte pas directement sur le sujet.

Deuxièmement, il importe de respecter la vieille tradition à la Chambre concernant les déclarations. Ajouter une période de questions à une déclaration serait un précédent très inhabituel que la plupart des députés ne seraient pas prêts à accepter, j'en suis sûr. Nous refusons donc notre consentement.

Mme Catterall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour la même raison.

Cette demande est très inhabituelle et aussi très injuste pour la Chambre. Il y a une période réservée tous les jours pour poser des questions au ministre. Si nous voulons lancer un débat, il y a une façon de le faire qui permet à tous les partis d'y participer.

Je dois vraiment répondre au député d'en face qui pense que l'égalité en matière d'emploi est une question distincte de l'équité salariale. Je le regrette, mais il a tort. Il ferait mieux de s'informer.

M. le vice-président: Il semble s'agir d'une matière à débat.

Affaires courantes

COMITÉ DE SÉLECTION

VINGT-NEUVIÈME ET TRENTIÈME RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le vingt-neuvième rapport du Comité de sélection.

Pendant que j'ai la parole, j'ai l'honneur de présenter également le trentième rapport du Comité de sélection.

Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui. Je demande qu'on nous dispense de la lecture du rapport par le greffier au Bureau, étant donné que ce rapport ne concerne que des changements à la composition du comité.

M. le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1240)

COMPTES PUBLICS

ADOPTION DU TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je propose l'adoption du troisième rapport du Comité permanent des comptes publics, qui est présenté à la Chambre.

Normalement, la tradition veut que les membres du Comité des comptes publics soient avisés du fait que je vais proposer l'adoption de ce rapport. Toutefois, le député de Swift-Current—Maple Creek—Assiniboia et le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke ne sont pas à la Chambre—

M. le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'avoir à interrompre le député.

Le député de Saskatoon—Humboldt a la parole pour une motion d'approbation du troisième rapport du Comité permanent des comptes publics.

La Chambre est-elle d'accord pour adopter le trentième rapport du comité de sélection présenté par le député de Peace River?